

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : COMMUNE DE BRIATEXTE (M57) (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE BRIATEXTE (2)

Numéro SIRET : 21810039400012

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE GAILL

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE BRIATEXTE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement générées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement générées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	43
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	45
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	48
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	52

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	54
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	55
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	59
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	60
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	61

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	63
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	64
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	65
B3.1 - Etat des provisions constituées	66
B3.2 - Etalement des provisions	68
B4 - Etat des charges transférées	69
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	70
B6 - Prêts	71
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	72
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	73
B7.3 - Etat des emprunts garantis	74
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	75
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	76
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	77
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	78
B7.8 - Autres engagements donnés	79
B7.9 - Autres engagements reçus	80
B8 - Subventions versées	81
B9 - Etat du personnel	83
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	86
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	87
B11.2 - Liste des établissements publics créés	88
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	89
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	90
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	91
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	92
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	93
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	94
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	95
D3 - Décisions en matière de taux	97
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	98
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	99
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	101
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	102
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	103

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement, les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES

		A
	Informations statistiques	
Population totale	Valeurs	2012
	Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité	726.33
	Informations financières – ratios	
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	Valeurs	438.29
2 Recettes réelles de fonctionnement / population		535.06
3 Dépenses d'équipement brut / population		996.92
4 Encours de dette / population (2) (3)		192.55
5 DGF / population		114.74
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)		40.81 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)		84.9322 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement		186.32 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)		35.9866 %
10 Endette brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)		54.67 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgetaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° _____ du _____

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé » Budget cumulé = BP + BS + DM

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

• sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

• avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

• avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES
EXÉCUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCEDENT – RÉSULTATS (1)

I

C1

RÉSULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 338 135,81	1 315 579,64	526 128,15 A1
Investissement	537 107,05	176 505,66 (3)	2 668,39 A2
Fonctionnement	801 028,76	1 139 073,98 (4)	523 459,76 A3
			861 504,96

RESTES À REALISER N-1			
Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR I + II	332 308,00 III + IV	101 702,00	B1 -230 606,00
Investissement I	332 308,00 III	101 702,00	B2 -230 606,00
Fonctionnement II	0,00 IV	0,00	B3 0,00

RÉSULTAT CUMULÉ = (A) + (B) (5)			
TOTAL	A1 + B1	272 965,98	
Investissement	A2 + B2	-588 538,98	
Fonctionnement	A3 + B3	861 504,96	

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficit, et + si excédent.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)
018	RSA	332 308,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
160	Opération d'équipement n° 160	960,00
165	Opération d'équipement n° 165	6 306,00
254	Opération d'équipement n° 254	2 426,00
262	Opération d'équipement n° 262	36 342,00
267	Opération d'équipement n° 267	106 810,00
269	Opération d'équipement n° 269	175 680,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	3 784,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du comité administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	101 702,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du conseil administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

				II
				A
REPORTS	VOTE	DÉPENSES		REÇETTES
				2 686 460,95
REPORTS	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 089 958,48	+	2 089 958,48
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	332 308,00	+	332 308,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 365 896,47	(si solde positif) 365 896,47	101 702,00
	Total de la section d'investissement (2)	=	=	2 788 162,95
REPORTS	VOTE	DÉPENSES		REÇETTES
	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 376 801,98	+	1 101 036,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	+	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00	272 965,98
REPORTS	Total de la section de fonctionnement (3)	=	=	1 376 801,98
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 164 964,93	4 164 964,93	4 164 964,93

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements, et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AP VOTÉES

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME /1)	Chapitre(s)	Montant
	libellé		
	TOTAL		0.00
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0.00
	TOTAL GENERAL		0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AE VOTÉES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
			0,00
	TOTAL		
	« AE de dépenses imprévues » (2)		
			0,00
	TOTAL GÉNÉRAL		
			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Celle concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses relatives de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

**II
B2**

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	28 899,00	3 784,00	35 512,00	35 512,00	39 296,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	372 180,00	39 728,00	117 932,48	117 932,48	157 660,48
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	333 236,00	288 796,00	1 903 204,00	1 903 204,00	2 192 000,00
Total des dépenses d'équipement		734 315,00	332 308,00	2 056 648,48	2 056 648,48	2 388 956,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	58 810,00	0,00	33 310,00	33 310,00	33 310,00
18	Cpte de liaison affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		58 810,00	0,00	33 310,00	33 310,00	33 310,00
45.	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		793 125,00	332 308,00	2 089 958,48	2 089 958,48	2 422 266,48

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	793 125,00	332 308,00	2 089 958,48	2 089 958,48	2 422 266,48
--------------	-------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	365 896,47
--	-------------------

-

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 788 162,95
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 , DI 040 = RF 042 , RI 040 = DF 042 , DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	115 877,00	101 702,00	687 551,99	687 551,99	789 253,99
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		115 877,00	101 702,00	1 587 551,99	1 587 551,99	1 689 253,99
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	48 200,00	0,00	37 770,00	37 770,00	37 770,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	115 884,61	0,00	588 538,98	588 538,98	588 538,98
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison . affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		164 084,61	0,00	626 308,98	626 308,98	626 308,98
45..	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		279 961,61	101 702,00	2 213 860,97	2 213 860,97	2 315 562,97

021	<i>Virement de la section de fonctionnement (10)</i>	612 205,00		436 378,62	436 378,62	436 378,62
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)</i>	16 843,00		36 221,36	36 221,36	36 221,36
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		629 048,00		472 599,98	472 599,98	472 599,98

TOTAL	909 009,61	101 702,00	2 686 460,95	2 686 460,95	2 788 162,95
					+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 788 162,95
	=

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)
--

472 599,98

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 , DI 040 = RF 042 , RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

COMMUNE DE BRIATEXTE (M57) - COMMUNE DE BRIATEXTE - BP - 2024

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
**II
C2**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	391 200,00	0,00	392 000,00	392 000,00	392 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	377 260,00	0,00	369 000,00	369 000,00	369 000,00
014	Atténuations de produits	2 002,00	0,00	2 002,00	2 002,00	2 002,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	135 653,00	0,00	123 770,00	123 770,00	123 770,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		906 115,00	0,00	886 772,00	886 772,00	886 772,00
66	Charges financières	19 000,00	0,00	17 160,00	17 160,00	17 160,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	270,00	270,00	270,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		925 115,00	0,00	904 202,00	904 202,00	904 202,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	612 205,00		436 378,62	436 378,62	436 378,62
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	16 843,00		36 221,36	36 221,36	36 221,36
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		629 048,00		472 599,98	472 599,98	472 599,98
TOTAL		1 554 163,00	0,00	1 376 801,98	1 376 801,98	1 376 801,98
+						
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 376 801,98

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 , DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	10 492,73	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	32 945,00	0,00	42 700,00	42 700,00	42 700,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	330 975,00	0,00	329 215,00	329 215,00	329 215,00
731	Fiscalité locale	405 481,00	0,00	419 277,00	419 277,00	419 277,00
74	Dotations et participations (3)	240 773,00	0,00	285 644,00	285 644,00	285 644,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	18 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 038 666,73	0,00	1 103 836,00	1 103 836,00	1 103 836,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 038 666,73	0,00	1 103 836,00	1 103 836,00	1 103 836,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 038 666,73	0,00	1 103 836,00	1 103 836,00	1 103 836,00	
						+
			R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	272 965,98		=

	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 376 801,98
--	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	472 599,98
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF 023 = RI 021, DI 040 = RF 042, RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF 023 + DF 042 - RF 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – DEPENSES		D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	33 310,00	0,00	33 310,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	2 349 660,48		2 349 660,48
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	39 296,00	0,00	39 296,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	2 422 266,48	0,00	2 422 266,48

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**365 896,47**

-

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**2 788 162,95****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	392 000,00		392 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	369 000,00		369 000,00
014 Atténuations de produits	2 002,00		2 002,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	123 770,00	0,00	123 770,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	17 160,00	0,00	17 160,00
67 Charges spécifiques (9)	270,00	0,00	270,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	36 221,36	36 221,36
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		436 378,62	436 378,62
Dépenses de fonctionnement – Total	904 202,00	472 599,98	1 376 801,98

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

-

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**1 376 801,98**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

COMMUNE DE BRIATEXTE (M57) - COMMUNE DE BRIATEXTE - BP - 2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	37 770,00	0,00	37 770,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	789 253,99	0,00	789 253,99
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	900 000,00	0,00	900 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		36 221,36	36 221,36
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		436 378,62	436 378,62
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	1 727 023,99	472 599,98	2 199 623,97

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	588 538,98
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 788 162,95
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	12 000,00		12 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	42 700,00		42 700,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	329 215,00		329 215,00
731 Fiscalité locale	419 277,00		419 277,00
74 Dotations et participations (8)	285 644,00		285 644,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	15 000,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	1 103 836,00	0,00	1 103 836,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	272 965,98
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 376 801,98
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

							III
							A

DEPENSES							
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	793 125,00	332 308,00	0,00	2 089 958,48	2 089 958,48	0,00	2 089 958,48
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	28 899,00	3 784,00	0,00	35 512,00	35 512,00	0,00	39 296,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	705 416,00	328 524,00	0,00	2 021 136,48	2 021 136,48	0,00	2 349 660,48
Total des dépenses d'équipement	734 315,00	332 308,00	0,00	2 056 648,48	2 056 648,48	0,00	2 056 648,48
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	58 810,00	0,00	33 310,00	33 310,00	33 310,00	33 310,00	33 310,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)							
Total des dépenses financières	58 810,00	0,00	0,00	33 310,00	33 310,00	0,00	33 310,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	793 125,00	332 308,00	0,00	2 089 958,48	2 089 958,48	0,00	2 089 958,48
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté au anticipé (8)	365 896,47
--	------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	2 788 162,95
--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuées mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

RECETTES

		RECETTES					
	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
	TOTAL	793 125,00	101 702,00	2 097 921,97	2 097 921,97	III	III = I + II
018	RSA	0,00	101 702,00	0,00	687 551,99	2 199 623,97	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	115 877,00	101 702,00	900 000,00	900 000,00	789 253,99	900 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	115 877,00	101 702,00	1 587 551,99	1 587 551,99	1 689 253,99	1 689 253,99
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	48 200,00	0,00	37 770,00	37 770,00	37 770,00	37 770,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	48 200,00	0,00	37 770,00	37 770,00	37 770,00	37 770,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	164 077,00	101 702,00	1 625 321,99	1 625 321,99	1 727 023,99	1 727 023,99
021	Virement de la section de fonctionnement	612 205,00		436 378,62	436 378,62	436 378,62	436 378,62
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	16 843,00		36 221,36	36 221,36	36 221,36	36 221,36
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	629 048,00		472 599,98	472 599,98	472 599,98	472 599,98
						R001 Solde d'exécution positif renporté ou anticipé (7) 	0,00
						Affectation au compte 1068 (8) 	598 538,98
						Total des recettes d'investissement cumulées 	2 788 162,95

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = D/F 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = R/ 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affection du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	793 125,00	332 308,00	0,00	2 089 958,48	2 089 958,48	0,00	2 089 958,48	2 422 266,48
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	28 899,00	3 784,00	0,00	35 512,00	35 512,00	0,00	35 512,00	39 296,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études Attributions compensation investissement	9 603,00	3 784,00		16 216,00	16 216,00	0,00	16 216,00	20 000,00
2046		19 296,00	0,00		19 296,00	19 296,00	0,00	19 296,00	19 296,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	705 416,00	328 524,00	0,00	2 021 136,48	2 021 136,48	0,00	2 021 136,48	2 349 660,48
	Total des dépenses d'équipement	734 315,00	332 308,00	0,00	2 056 648,48	2 056 648,48	0,00	2 056 648,48	2 388 956,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	58 810,00	0,00		33 310,00	33 310,00		33 310,00	33 310,00
1641	Emprunts en euros	57 210,00	0,00		32 310,00	32 310,00		32 310,00	32 310,00
165	Dépôts et cautionnements recus	1 600,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA fixée)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)				0,00	33 310,00			
	Total des dépenses financières	58 810,00	0,00		33 310,00	33 310,00	0,00	33 310,00	33 310,00

COMMUNE DE BRIATEXTE (M57) - COMMUNE DE BRIATEXTE - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		793 125,00	332 308,00	0,00	2 089 958,48	2 089 958,48	0,00	2 089 958,48
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations plurannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits gérés hors AP
160	ACHAT DE MATERIEL		87 877,44	960,00	30 465,48	30 465,48	0,00	30 465,48
161	ACQUISITION DE TERRAINS ET BATIS		4 477,28	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00
165	INVESTISSEMENT VOIRIE		332 676,75	6 306,00	36 694,00	36 694,00	0,00	36 694,00
225	AIRE DE LOISIRS		0,00	0,00	28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00
254	TRAVAUX SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX		39 752,85	2 426,00	17 574,00	17 574,00	0,00	17 574,00
261	ADRESSAGE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
262	CIMETIERE		13 436,87	36 342,00	14 893,00	14 893,00	0,00	14 893,00
263	PLANTATION ARBRES		13 536,17	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
265	PROPRETE DANS LA VILLE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
267	AMENAGEMENT CENTRE BOURG		53 016,11	106 810,00	1 843 190,00	1 843 190,00	0,00	1 843 190,00
269	Aménagement des berges du Dadou		15 960,43	175 680,00	4 320,00	4 320,00	0,00	4 320,00
270	Voies cyclables		0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
271	TERRAIN MULTISPORTS		56 396,40	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
272	TERRAIN FOOT 5		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			617 130,30	328 524,00	2 021 136,48	2 021 136,48	0,00	2 021 136,48

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.2
---	-------------

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 160
LIBELLE : ACHAT DE MATERIEL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	87 877,44	a 960,00	30 465,48	b 30 465,48
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	87 877,44	960,00	30 465,48	30 465,48
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	11 760,66	0,00	1 000,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	76 116,78	960,00	29 465,48	29 465,48
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 1321)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-31 425,48

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					III A2.3
---	--	--	--	--	-------------

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 161
LIBELLE : ACQUISITION DE TERRAINS ET BATIS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	4 477,28 0,00	a 0,00	6 000,00 0,00	b 6 000,00 0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 477,28	0,00	6 000,00	6 000,00
2111	Terrains nus	4 477,28	0,00	6 000,00	6 000,00
2115	Terrains bâties	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00 0,00	c 0,00	0,00 0,00	d 0,00 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-6 000,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 165
LIBELLE : INVESTISSEMENT VOIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	332 676.75	a 0,00	6 306.00	36 694.00
204	Subventions d'équipement versées (6)		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	82 999.92	0,00	1 000.00	1 000.00
2151	Réseaux de voirie	80 533,92	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	2 466.00	0,00	1 000.00	1 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours/sauf 23241	249 676.83	b 6 306.00	35 694.00	35 694.00
2315	Install.. matériel et outill. technique	249 676.83	c 6 306.00	d 35 694.00	e 35 694.00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 0,00	d 0,00	e 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-43 000,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 225
LIBELLE : AIRE DE LOISIRS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	a 0,00	28 000,00	b 28 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	3 776,75 c 0,00	0,00	8 963,49 d	8 963,49
1323	Subv. non transf. Départements	3 776,75	0,00	8 963,49	8 963,49
14	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-19 036,51

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détaller les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					III
					A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 254
LIBELLE : TRAVAUX SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		39 752,85	a	2 426,00	17 574,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	39 752,85	2 426,00	17 574,00	17 574,00
21318	Autres bâtiments publics	39 752,85	2 426,00	17 574,00	17 574,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-20 000,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					III
					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 261
LIBELLE : ADRESSAGE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 262
LIBELLE : CIMETIERE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		13 436,87	a	36 342,00	14 893,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 436,87	36 342,00	14 893,00	14 893,00
2116	Cimetières	13 436,87	0,00	10 000,00	10 000,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	36 342,00	4 893,00	4 893,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECHETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-51 235,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					III A2.3
---	--	--	--	--	-------------

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 263
LIBELLE : PLANTATION ARBRES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	13 536,17	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 536,17	0,00	10 000,00	10 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	13 536,17	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-10 000,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 265
LIBELLE : PROPRETE DANS LA VILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 267
LIBELLE : AMENAGEMENT CENTRE BOURG
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	53 016,11	a 0,00	106 810,00	b 1 843 190,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	53 016,11	106 810,00	1 843 190,00	1 843 190,00
2315	Install.. matériel et outill. technique	53 016,11	106 810,00	1 843 190,00	1 843 190,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 0,00	678 588,50	d 678 588,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	151 580,00	151 580,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	212 048,50	212 048,50
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	214 960,00	214 960,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-1 271 411,50**

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reverssement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 269
LIBELLE : Aménagement des berges du Dadou
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	15 960,43	175 680,00	4 320,00	4 320,00
2313	Constructions	15 960,43	175 680,00	4 320,00	4 320,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-180 000,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 270

LIBELLE : Voies cyclables

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	20 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
2315	Install.. matériel et outill. technique	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-20 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 271
LIBELLE : TERRAIN MULTISPORTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	56 396,40	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	56 396,40	0,00	10 000,00	10 000,00
2138	Autres constructions	56 396,40	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	c 34 769,00	0,00	d 0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	34 769,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	17 385,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	7 450,00	0,00	0,00
9 934,00					
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

24 769,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT					A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 272
LIBELLE : TERRAIN FOOT 5
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	66 933,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	66 933,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	36 933,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	30 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

66 933,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
						III = I + II	III = I + II
	TOTAL	793 125,00	101 702,00		2 097 921,97	2 097 921,97	2 199 623,97
018	RSA	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	115 877,00	101 702,00		687 551,99	687 551,99	789 253,99
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	63 260,00	54 318,00		151 580,00	151 580,00	205 898,00
1322	Subv. non transf. Régions	9 200,00	7 450,00		100 000,00	100 000,00	107 450,00
1323	Subv. non transf. Départements	12 300,00	9 934,00		221 011,99	221 011,99	230 945,99
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 117,00	0,00		214 960,00	0,00	214 960,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	30 000,00	30 000,00		0,00	0,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00		900 000,00	900 000,00	900 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00		900 000,00	900 000,00	900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4110)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	115 877,00	101 702,00		1 587 551,99	1 587 551,99	1 689 253,99
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	48 200,00	0,00		37 770,00	37 770,00	37 770,00
10222	FCTVA	7 200,00	0,00		24 770,00	24 770,00	24 770,00
10226	Taxe d'aménagement	41 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	48 200,00	0,00		37 770,00	37 770,00	37 770,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	164 077,00	101 702,00		1 625 321,99	1 625 321,99	1 727 023,99
021	Virement de la section de fonctionnement	612 205,00			436 378,62	436 378,62	436 378,62
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	16 843,00			36 221,36	36 221,36	36 221,36
28041512	Subv. Gpti : Bâtiments, installations	4 069,00			4 069,00	4 069,00	4 069,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	4 235,00			16 507,36	16 507,36	16 507,36
28041581	Autres grps-Biens mob., mat. et études	3 395,00			0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob., mat. études	0,00			9 215,00	9 215,00	9 215,00
28046	Attributions compensation investissement	5 144,00			6 430,00	6 430,00	6 430,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE BRIATEXTE (M57) - COMMUNE DE BRIATEXTE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
Total des recettes d'ordre	629 048,00	1	472 599,98	472 599,98	472 599,98
				II	III = I + II

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir établi à la fin du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 1649.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes, réalisées en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*R/040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 152 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*D/04 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

							III
							B

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées hors AE		TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							II	III	
	TOTAL	1 554 163,00	0,00	1 376 801,98	1 376 801,98	0,00	1 376 801,98	1 376 801,98	1 376 801,98
011	Charges à caractère général (3)	391 200,00	0,00	392 000,00	392 000,00	0,00	392 000,00	392 000,00	392 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	377 260,00	0,00	369 000,00	369 000,00	0,00	369 000,00	369 000,00	369 000,00
014	Atténuations de produits	2 002,00	0,00	2 002,00	2 002,00	0,00	2 002,00	2 002,00	2 002,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	135 653,00	0,00	123 770,00	123 770,00	0,00	123 770,00	123 770,00	123 770,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	906 115,00	0,00	886 772,00	886 772,00	0,00	886 772,00	886 772,00	886 772,00
66	Charges financières	19 000,00	0,00	17 160,00	17 160,00	0,00	17 160,00	17 160,00	17 160,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	270,00	270,00	0,00	270,00	270,00	270,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)								
	Total des dépenses financières	19 000,00	0,00	17 430,00	17 430,00	0,00	17 430,00	17 430,00	17 430,00
	Total des dépenses réelles	925 115,00	0,00	904 202,00	904 202,00	0,00	904 202,00	904 202,00	904 202,00
023	Virement à la section d'investissement	612 205,00		436 378,62	436 378,62		436 378,62	436 378,62	436 378,62
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	16 843,00		36 221,36	36 221,36		36 221,36	36 221,36	36 221,36
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	629 048,00		472 599,98	472 599,98		472 599,98	472 599,98	472 599,98

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

1 376 801,98

0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

COMMUNE DE BRIATEXTE (M57) - COMMUNE DE BRIATEXTE - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

		III	B

RECETTES

Chap.	Libellé	RECETTES			Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	
	TOTAL	1 038 666,73	1	0,00	1 103 836,00
013	Atténuations de charges (2)	10 492,73	0,00	12 000,00	12 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	32 945,00	0,00	42 700,00	42 700,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	330 975,00	0,00	329 215,00	329 215,00
731	Fiscalité locale	405 481,00	0,00	419 277,00	419 277,00
74	Dotations et participations (2)	240 773,00	0,00	285 644,00	285 644,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	18 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
	Total des recettes de gestion des services	1 038 666,73	0,00	1 103 836,00	1 103 836,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	1 038 666,73	0,00	1 103 836,00	1 103 836,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	272 965,98
Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 376 801,98

(1) Voir état P-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes impulsées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucuna prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 7/5 et 7/6 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES – DÉTAIL PAR ARTICLE****III****B1**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
									III = I + II
	TOTAL	1 554 163,00	0,00	0,00	1 376 801,98	1 376 801,98	0,00	1 376 801,98	1 376 801,98
011	Charges à caractère général (4)	391 200,00	0,00	0,00	392 000,00	392 000,00	0,00	392 000,00	392 000,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60612	Energie - Électricité	70 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
60621	Combustibles	12 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
60622	Carburants	9 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
60633	Fournitures de voirie	6 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	800,00	800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61351	Matériel roulant	5 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61358	Autres	15 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61521	Entretien terrains	18 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	20 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	13 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	36 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6161	Multirisques	10 500,00	0,00	11 300,00	11 300,00	11 300,00	0,00	11 300,00	11 300,00
6168	Autres primes d'assurance	4 500,00	0,00	5 300,00	5 300,00	5 300,00	0,00	5 300,00	5 300,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	5 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	14 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6241	Transports de biens	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	0,00	2 700,00	2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00

COMMUNE DE BRIATEXTE (M57) - COMMUNE DE BRIATEXTE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6262	Frais de télécommunications	6 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	300,00	0,00	300,00	300,00	0,00	0,00	300,00	300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 200,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6284	Redevances pour services rendus	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	45 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00	0,00	0,00	46 000,00	46 000,00
63512	Taxes foncières	3 300,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	6 200,00	0,00	6 100,00	6 100,00	0,00	0,00	6 100,00	6 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	377 260,00	0,00	369 000,00	369 000,00	0,00	0,00	369 000,00	369 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	260,00	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFTP	5 200,00	0,00	5 100,00	5 100,00	0,00	0,00	5 100,00	5 100,00
64111	Rémunération principale titulaires	192 000,00	0,00	192 000,00	192 000,00	0,00	0,00	192 000,00	192 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	6 200,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
64113	NBI	1 800,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
64118	Autres indemnités	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00
64131	Rémunerations	50 800,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	400,00	0,00	200,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 600,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	56 400,00	0,00	53 000,00	53 000,00	0,00	0,00	53 000,00	53 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 100,00	0,00	1 600,00	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	15 500,00	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
014	Atténuations de produits	2 002,00	0,00	2 002,00	2 002,00	0,00	0,00	2 002,00	2 002,00
739211	Attribution de compensation	2 002,00	0,00	2 002,00	2 002,00	0,00	0,00	2 002,00	2 002,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	135 653,00	0,00	123 770,00	123 770,00	0,00	0,00	123 770,00	123 770,00
65311	Indemnités de fonction	69 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00
65313	Cotisations de retraite	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	5 000,00	0,00	5 200,00	5 200,00	0,00	0,00	5 200,00	5 200,00

COMMUNE DE BRIATEXTE (M57) - COMMUNE DE BRIATEXTE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
							Pour information Crédits gérés hors AE	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE
65315	Formation	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00
653172	Cots.fonds financ. allocation fin mandat	50,00	0,00	60,00	60,00	60,00	0,00	60,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	5 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	24 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736212	Subv. régie admin. avec ps.morale	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	24 093,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6588	Autres	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		906 115,00	0,00	0,00	886 772,00	0,00	886 772,00	886 772,00
66	Charges financières	19 000,00	0,00	17 160,00	17 160,00	0,00	17 160,00	17 160,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 000,00	0,00	17 160,00	17 160,00	0,00	17 160,00	17 160,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	270,00	270,00	0,00	270,00	270,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	270,00	270,00	0,00	270,00	270,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00					
Total des charges financières et spécifiques		19 000,00	0,00	0,00	17 430,00	0,00	17 430,00	17 430,00
Total des dépenses réelles		925 115,00	0,00	0,00	904 202,00	0,00	904 202,00	904 202,00
023	Virement à la section d'investissement	612 205,00			436 378,62	436 378,62	436 378,62	436 378,62
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	16 843,00			36 221,36	36 221,36	36 221,36	36 221,36
6811	Dot. amort. immos incorporelles	16 843,00			36 221,36	36 221,36	36 221,36	36 221,36
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		629 048,00			472 599,98	472 599,98	472 599,98	472 599,98

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

COMMUNE DE BRIATEXTE (M57) - COMMUNE DE BRIATEXTE - BP - 2024

= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

(1) Détallier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir bat I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des prévisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (Df 042 = Rf 040) (Df 043 = Rf 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 038 666,73	0,00	1 103 836,00	1 103 836,00	1 103 836,00
013	Aitténuations de charges (3)	10 492,73	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 492,73	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	32 945,00	0,00	42 700,00	42 700,00	42 700,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70323	Red. occupation dom. public	245,00	0,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	3 900,00	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	26 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 800,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	330 975,00	0,00	329 215,00	329 215,00	329 215,00
73211	Attribution de compensation	327 975,00	0,00	314 215,00	314 215,00	314 215,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	3 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
731	Fiscalité locale	405 481,00	0,00	419 277,00	419 277,00	419 277,00
73111	Impôts directs locaux	384 481,00	0,00	393 277,00	393 277,00	393 277,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	20 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
73154	Droits de place	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74	Dotations et participations (3)	240 773,00	0,00	285 644,00	285 644,00	285 644,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	96 000,00	0,00	93 700,00	93 700,00	93 700,00
741121	DSR des communes	64 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
741127	DNP des communes	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
742	Dot. aux élus locaux	120,00	0,00	300,00	300,00	300,00
744	FCTVA	3 490,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
74833	Etat-Comptes montrant taxes foncières	44 163,00	0,00	45 644,00	45 644,00	45 644,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	18 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
752	Revenus des immeubles	18 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	1 038 666,73	0,00	1 103 836,00	1 103 836,00	1 103 836,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE BRIATEXTE (M57) - COMMUNE DE BRIATEXTE - BP - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 038 666,73	0,00	1 103 836,00	1 103 836,00	1 103 836,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la ferme d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

IV			
B1.1			

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de relâcher la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant du 01/01/N
5191 Avances du Trésor							
5192 Avances de trésorerie							
51931 Lignes de trésorerie							
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
5194 Billets de trésorerie							
5196 Autres crédits de trésorerie							
519 Crédits de trésorerie (Total)			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de filie	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux actuelisé (5)	Taux initial	Devise	Parfo- sibilité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
Emprunts et dettes à l'issuance du contrat														
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
1745624 7054964 CONTRAT N°193440EUR/0193826 CONTRAT N°82224314	CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENEES BANQUE POPULAIRE OCCITANE CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL CAISSE EPARGNE MIDI PYRENEES	18/09/2018 08/02/2011 17/12/2001 09/07/2012	2018-10-31 2011-05-01 2002-01-01 2012-08-30	28/02/2019 26/07/2011 01/01/2002 05/03/2013	150 000,00 70 000,00 78 205,00 400 000,00	F F F V			1 620 3 770 5 680 5 580	EURO EURO EURO EURO	A T A T	C X Autres C X Autres	N N N N	A-1 A-1 A-1 A-1
1643 Emprunts en devises (total)									0,00					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)									0,00					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)									0,00					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)									0,00					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)									0,00					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)									0,00					
1675 Dettes pour MEF et PPP (total)									0,00					
1676 Dettes envers locataires acquéreurs (total)									0,00					

COMMUNE DE BRIATEXTE (M57) - COMMUNE DE BRIATEXTE - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Emprunts et dettes à l'échéance du contrat		Profil d'amor- tissement (7)	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
							Taux initial	Niveau du taux (5)				
1678 Autres emprunts et dettes (total)							0,00					
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)							0,00					
1681 Autres emprunts (total) (9)							0,00					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)							0,00					
1687 Autres dettes (total)							0,00					
Total général							698 205,00					

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F fixe , V variable simple , C complexe , R préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle , T : trimestrielle , X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fin fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC/CB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1584 A et 1585 du code général des impôts

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert	Durée résiduelle (en années) (12)	Capital restant du au 01/01/N	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Annuité de l'exercice		ICME de l'exercice
								Taux d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Montants et dates au 01/01/N										
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		397 232,67				32 300,47	17 153,98	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		397 232,67				32 300,47	17 153,98	0,00
1745624	N	0,00	A-1	102 633,78	F		1.620	9 557,07	1 665,91	0,00
7054964	N	0,00	A-1	32 528,85	F		3.770	3 826,83	1 172,65	0,00
CONTRAT N°193440EUR/0193826	N	0,00	A-1	37 870,04	F		5.680	2 916,57	2 151,02	0,00
CONTRAT N°8224314	N	0,00	A-1	224 000,00	V		5.580	16 000,00	12 164,40	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE BRIATEXTE (M57) - COMMUNE DE BRIATEXTE - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Type de taux (14)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Annuité de l'exercice	
									Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00
Total général		0,00		397 232,67					32 300,47	17 153,98

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/015977C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisées à l'article 66111 « intérêts régles à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisées à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV
B1.3

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (8)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (1)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)													
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (funnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL		0,00	0,00						0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice soumis suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française du zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart indice hors zone euro / 5 : écarts indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)					
Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou étant entre ces indices	(3) Écarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Écarts d'indices hors zone euro
(A) Taux fixe simple, taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (franme)					
Nombre de produits	4	0	0	0	0
% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant en euros	397 232,67	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier					
Nombre de produits	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)					
Nombre de produits	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé					
Nombre de produits	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5					
Nombre de produits	0	0	0	0	0
% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures					
Nombre de produits					0
% de l'encours					0,00
Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE****B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument couvert							Instrument de couverture				Primes éventuelles
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contratant	Type de couverture (3)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	
Taux fixe (total)		0,00						0,00			0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00						0,00			0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00						0,00			0,00	0,00
Total		0,00						0,00			0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5	

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le número de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				C. Écart de l'effet (8)
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index (7)	Charges et bénéfices échéutants depuis l'échéance du contrat Produits c/768	
Taux fixe (total)					0,00	0,00
Taux variable simple (total)					0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00
Total					0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****IV****B1.6****B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dette
				Intérêts (3)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
Audited des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00
Audit des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'entités publiques ou privées (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6511 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<u>LIBELLES</u>	<u>Montant initial de la dette</u>	<u>Dépenses de l'exercice</u>	<u>Dette restante</u>

	IV
	B1.7

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS****MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Délibération du	
Procédure d'amortissement	CHOIX DE L'ASSEMBLÉE
Procédure d'amortissement linéaire, dégressif, variable)	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en déca duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0 €
	Catégories de biens amortis

Délibération du
IV B2

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N					IV	
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgetaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE BRIATEXTE (M57) - COMMUNE DE BRIATEXTE - BP - 2024

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision B	Montant des provisions constituées au 01/01/N C = A + B	Montant total des provisions constituées de l'exercice D	Montant des reprises de l'exercice E = C - D	SOLDE 0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires différentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ÉTALEMENT DES PROVISIONS****B3.2 – ÉTALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV	B3.2
----	------

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (II)	Montant amorti au titre des exercices précédents (III)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (II)	Montant amorti au titre des exercices précédents (III)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DÉTAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre A5 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

	IV
	B5

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

	V
	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,90
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

		IV
		B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027 Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus			
Recette grévée d'affectation spéciale (2)		0,00	
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grévées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt [1]	Objet de l'emprunt garantie	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements [2]	Taux initial			Taux à la date de vote du budget [6]			Catégorie d'emprunt [7]	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
								Taux [3]	Index [4]	Taux actu-réel [5]	Index [4]	Taux [3]	Index [4]				
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors engagements sociaux)				0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors engagements sociaux)				0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL				0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini contre la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la circulaire ICCB101507IC du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régis à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV
B7.4**

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

		IV
	B7.5	

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4		
Credits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Credits-bails immobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)		
									Part investissement	Part fonctionnement	Part financement III
Marchés de partenariat (1)								Part totale (4)	Dont part nette (5)		
Sous-TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés objectifs de performance énoncés avec tiers de financement (2)											0,00
Sous-TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL								0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n°2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV
B7.6

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

**IV
87,7**

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Péodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL							
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des déléations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L. 1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Péodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de péodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels soient effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV	B7.8
-----------	-------------

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECIUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Péodicité	Crédance en capital à l'origine	Crédance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL							
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

				IV B8
--	--	--	--	----------

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
24 932,00					
65748	1		ASB ASSOCIATION SPORTIVE BRIATEXTOISE GYMNIQUE BRIATEXTOISE	Association	5 055,00
65748	2		SPORTING CLUB BRIATEXTOIS	Association	4 415,00
65748	3		ECOLE JUDO BRIATEXTE	Association	3 794,00
65748	8		RANDO CRETES ASSOC	Association	584,00
65748	9		ARTS ET CULTURE PAYS BRIATEXTOIS	Association	299,00
65748	10		COMITE DES FETES - BRIATEXTE ENSEMBLE	Association	192,00
65748	14		APEL ASSO PARENTS ECOLE LIBRE	Association	2 000,00
65748	15		LES RIVES-JARDINS PARTAGES ASSOCIATION JSP GRAULHET	Association	319,00
65748	17		AMICALE DES SAPEURS POMPIERS FNACA	Association	362,00
65748	18		ADDAH DEF DROITS ACCIDENTES HANDICAP AIDE DOMICILE EN MILIEU RURAL	Association	200,00
65748	19		ASSOCIATION LAIQUE DU RPI	Association	200,00
65748	21		BRIATEXTE BASKET CLUB	Association	80,00
65748	23		AAPPMA DE BRIATEXTE ASSO PECHE	Association	80,00
65748	24		PETANQUE BRIATEXTOISE	Association	500,00
65748	25		SOCIETE DE CHASSE DE BRIATEXTE	Association	1 200,00
65748			ASSO BROSSARD CLUB	Association	1 681,00
65748			ASSOCIATION MARTIAUX	Association	800,00
65748			ANCIENS COMBATTANTS ASSOC	Association	490,00
65748			PREVENTION ROUTIERE ASSOC	Association	381,00
65748					1 112,00
65748					155,00
65748					120,00

COMMUNE DE BRIATEXTE (M57) - COMMUNE DE BRIATEXTE - BP - 2024

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Subvention annuelle aux associations Subvention annuelle aux associations Subvention annuelle aux associations	CORPS VIVANT LA BRTESTOLE EQUIBAMBA MEDIATION	Association Association Association	156,00 500,00 100,00
65748				
65748				

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Délégué général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Délégué général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Délégué général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Délégué départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Délégué départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplacements créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	0,57	6,57	5,00	1,57	6,57
Adjoint technique territorial	C	3,00	0,57	3,57	3,00	0,57	3,57
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		9,00	0,57	9,57	8,00	1,57	9,57

COMMUNE DE BRIATEXTE (M57) - COMMUNE DE BRIATEXTE - BP - 2024

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB950002C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année
- ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail / période d'activité dans l'année
- Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %), présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \cdot 6 / 12$)
- (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N****B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N		CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT
Agents occupant un emploi permanent (6)			Indice (8)	Euros	Nature du contrat (5)
Thechnicien		B	TECH	0,00	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00	
TOTAL GENERAL				0,00	

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Multicatégorie.

MT : Multicatégorie technique.

SP : Sport.

CULT : Culture.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non civés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Marquer le critère (code) qui définit la fonction publique : CGFP.

332-23-1 : Agents administratifs permanents affectés pour une durée maximale de dix ans.

332-23-2 : Agents administratifs permanents affectés pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Clerfaut, th adjoint pour tout ou partie ministériel dans les fonctionnements de la fonction publique.

332-13 : Héritage, agent d'un fonctionnement autorisé à servir à temps partiel ou intégral au profit de l'autre fonctionnement.

332-14 : Vacance temporaire d'un fonctionnement administratif ou fonctionnement correspondant.

332-3-1 : Agents administratifs permanents affectés pour une durée maximale de dix ans, dans les fonctionnements de la fonction publique.

332-3-2 : Agents administratifs permanents affectés pour une durée maximale de six mois.

332-3-3 : Communes, les régions, les établissements publics, les établissements et organismes de solidarité sociale, les communautés et communautés de communes, les communautés et communautés de territoires de moins de 1 000 habitants, pendant leur affectation, pour une durée maximale de dix ans.

332-3-4 : Communes, les régions, les établissements publics, les établissements et organismes de solidarité sociale, les communautés et communautés de communes, les communautés et communautés de territoires de moins de 1 000 habitants, pendant leur affectation, pour une durée maximale de dix ans.

332-3-5 : Autres établissements permanents ou établissements permanents affectés pour une durée maximale de dix ans.

332-3-6 : Autres établissements permanents ou établissements permanents affectés pour une durée maximale de dix ans.

332-3-7 : Autres établissements permanents ou établissements permanents affectés pour une durée maximale de dix ans.

332-3-8 : Autres établissements permanents ou établissements permanents affectés pour une durée maximale de dix ans.

332-3-9 : Autres établissements permanents ou établissements permanents affectés pour une durée maximale de dix ans.

332-3-10 : Autres établissements permanents ou établissements permanents affectés pour une durée maximale de dix ans.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 65-1148 du 20 octobre 1985.

IV	V																														
ANNEXES	B10																														
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER																															
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITÉ A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER																															
<p>Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Mairie de Briatexte, 1 place du Monument, 81390 Briatexte (1).</p> <p>Toute personne a le droit de démander communication à des frais.</p>																															
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature de l'engagement (2)</th> <th>Nom de l'organisme</th> <th>Raison sociale de l'organisme</th> <th>Nature juridique de l'organisme</th> <th>Montant de l'engagement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Délinction de service public (3) (4)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Détention d'une part du capital</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement	Délinction de service public (3) (4)					Détention d'une part du capital					Garantie ou cautionnement d'un emprunt					Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme					Autres				
Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement																											
Délinction de service public (3) (4)																															
Détention d'une part du capital																															
Garantie ou cautionnement d'un emprunt																															
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme																															
Autres																															

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE		
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)		Montant du financement
EPCI		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET	01/01/2017	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - FISCALITE
Autres organismes de regroupement		-292 917,00

(1) Indiquer si le financement est fait par Tpz, Tpu, Tpu + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

		IV - ANNEXES
		ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS
		LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une règle si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une règle si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les règles ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière .

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les règles dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de légalisation	Nature de l'activité [SPICISPA]	TVA (oui / non)

		IV – ANNEXES								
		ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE								
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE										
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie de services (1)</th> <th>Intitulé / objet du service</th> <th>Date de création</th> <th>Date de délibération</th> <th>N° SIRET</th> <th>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</th> <th>TVA (oui / non)</th> </tr> </thead> </table>				Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)				

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-365 896,47
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-230 606,00	-230 606,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	588 538,98	588 538,98
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	588 538,98	588 538,98

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	32 310,00	32 310,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	510 369,98	510 369,98
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde III)	1 066 598,96	1 066 598,96

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		32 310,00	I 32 310,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		32 310,00	32 310,00
1631 Emprunts obligataires		0,00	0,00
1641 Emprunts en euros		32 310,00	32 310,00
1643 Emprunts en devises		0,00	0,00
16441 Opérations afférentes à l'emprunt		0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor		0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes		0,00	0,00
1681 Autres emprunts		0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables		0,00	0,00
1687 Autres dettes		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10.. Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10... Versement de dotations, fonds divers et réserves			
139 Subv. invest. transférées cpte résultat		0,00	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES		C1.3
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES		

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	510 369,98	510 369,98
		37 770,00	37 770,00
	Ressources propres externes de l'année (a)		
10222	FCTVA	24 770,00	24 770,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	13 000,00	13 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
		472 599,98	472 599,98
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)		
15...	Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations		
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations	4 069,00	4 069,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	16 507,36	16 507,36
280415332	ADM Bâtiments, installations	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	9 215,00	9 215,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	6 430,00	6 430,00
28046	Attributions compensation investissement		
29	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		
021	Virement de la section de fonctionnement	436 378,62	436 378,62

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	
Catégorie de services	Intitulé / objet du service

IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET**

D2.1**VOLET 1 – BUDGETAIRe (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

		RECETTES	
		FONCTIONNEMENT	Montant
DEPENSES	Chapitre	Montant	Chapitre
FONCTIONNEMENT			
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat
			Matériel
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement
INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant	
Matériel		0,00	
Autres		0,00	Effort propre de la Région (A – B)
Sous-total Investissement		0,00	I(C)
TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)
			0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	D2.2
SERVICES FERROVIAIRES RÉGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBU/B/03/10062/C du 11 décembre 2003)

<u>Produits d'exploitation courante :</u>	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

<u>Charge d'exploitation courante :</u>	
Personnel – Main-d'œuvre salariée	0,00
Conommation intermédiaire	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

<u>Facturations militaires :</u>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Énergie de traction électrique	0,00
Énergie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations militaires	0,00

<u>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</u>	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations interne	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

<u>Contributions aux ECE</u>	
	0,00

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Débordement aux amortissements	0,00
Réprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations intenses.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

					IV	
					D3	
	Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% unité ou €)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du taux / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP Gazole	0,00	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP Gazole	0,00	0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'entrepreneur		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		1 999 000,00	3,25	36,99	0,00	356 215,00
TFPNB		44 700,00	7,55	62,90	0,00	28 116,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			393 277,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détails des taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV
D4.1

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
	<i>Total des dépenses réelles</i>	
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	0,00
	TOTAL GENERAL	

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
024	<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	0,00
	<i>Total des recettes réelles</i>	
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	0,00
021	<i>Total des recettes d'ordre</i>	0,00
	TOTAL GENERAL	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Article (2)	DEPENSES (1)	
	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Article (2)	RECETTES (1)	
	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00

COMMUNE DE BRIATEXTE (M57) - COMMUNE DE BRIATEXTE - BP - 2024

		RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)		Montant
	TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT

(2) Détaillez les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

SLOW

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****V****A**

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/03/2024

Présenté par Le Maire (1).

A Mairie de Briatexte, le 10/04/2024

Délibéré par l'assemblée Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire
A Briatexte, le 10/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Conseil Municipal (2),(3).

001. GLADE Alain , Maire	
002. ANGOSTO Richard , 1er ADJOINT	
003. GROS JEAN BALARD Carole , 2ème ADJOINTE	
004. PONTIER Michel , 3ème ADJOINT	
005. MONMAYRAN Michèle , 4ème ADJOINTE	
006. SAVIGNOL Hugues , 5ème ADJOINT	
007. LLORDEN Anne-Marie , CONSEILLERE	
008. CLARAZ-ANGOSTO Martine , CONSEILLERE	
009. PELIZZON Philippe , CONSEILLER	
010. PELLIZZARI Gérard , CONSEILLER	
011. MARTINEZ Francine , CONSEILLERE	
012. LAGATTU Laetitia , CONSEILLERE	
013. HAAS Valérie , CONSEILLERE	
014. FARGES Cédric , CONSEILLER	
015. MARTINEZ Sonia , CONSEILLERE	
016. SOUBAYE Nicolas , CONSEILLER	
017. MALARTRE Eloïse , CONSEILLERE	
018. GHILACI Marion , CONSEILLERE	
019. SIRET Gérard , CONSEILLER	

SLOW

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture,

à la publication le 11/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A Briatexte, le 11/04/2024

